

**SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 3 OCTOBRE 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 3 octobre 2023, à dix-neuf heures. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, mairesse  
Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1  
Monsieur Philippe Deschesnes, conseiller Siège numéro 2  
Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3  
Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4  
Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5  
Madame Carine Dubé, conseillère Siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

**A. ADMINISTRATION**

**A.1 Ouverture de la séance**

211-2023 La séance de la réunion ordinaire du mardi 3 octobre est ouverte à 19h01 par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Mitchyll-Jonathan Raymond, greffier-trésorier adjoint, fait fonction de secrétaire. Madame Marilyne Gélinas, mairesse a demandé aux membres du conseil avant le début de la réunion d'enregistrer la réunion et tous ont acceptés. Une mention a été faite aux citoyens lors de l'ouverture de la réunion. Il est proposé par Pascal Trudel, appuyé par Carine Dubé et il est résolu que ces conditions d'ouvertures de séance sont acceptées.

**A.2 Adoption de l'ordre du jour**

212-2023 IL EST PROPOSÉ par Pascal Trudel, appuyé par Charles Charette et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour et le laissant ouvert.

**A. ADMINISTRATION**

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Approbation des procès-verbaux
- 4.- Suivi du procès-verbal
- 5.- Correspondance
- 6.- Demande d'accès à l'information – Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités

**B. RESSOURCES FINANCIÈRES**

- 1.- Comptes soumis
- 2.- Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2024
- 3.- Office Municipal d'habitation OMH St-Léon – Budget révisé 2023 - approbation
- 4.- Régie d'Aqueduc de Grand Pré – Approbation du budget 2024

**C. RESSOURCES HUMAINES**

- 1.- Nomination d'un nouveau coordonnateur des mesures d'urgence
- 2.- Technicien à l'aménagement et à l'urbanisme – Émission des permis – Fonctionnaire désigné

#### D. RESSOURCES MATÉRIELLES

- 1.- Changement des lumières du terrain de balle et de la patinoire
- 2.- Achat d'une tablette électronique

#### E. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 1.- Demande d'aide financière 2024-2025 – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité Publique

#### F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT

#### G. GESTION DU TERRITOIRE

- 1.- Adoption d'un règlement de zonage numéro 268-2023 relatif à la construction de résidence en zone agricole

#### H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

- 1.- Bilan – Comité camp de jour 2023
- 2.- Contribution 2023 – Transport Adapté du Comté de Maskinongé

#### I. DIVERS

- 1.- Engagement de la greffière-trésorière adjointe
- 2.- Demande de subvention-Levier financier pour la mise en place d'activités favorisant le rétablissement des communautés et la résilience des communautés

#### J. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### K. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### L. CLÔTURE DE LA SÉANCE

#### A.3 Approbation des procès-verbaux

213-2023

Les membres du Conseil Municipal ont reçu, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, copie du procès-verbal à adopter, ils en ont pris connaissance donc dispensent le greffier-trésorier adjoint d'en faire la lecture. Il est proposé par Carine Dubé, appuyé par Christian Charette et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

Madame la mairesse demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

#### A.4 Suivi du procès-verbal

<u>Date PV</u>	<u>No.</u>	<u>Titres</u>	<u>Information</u>
PV 05/09	182	Emprunt temporaire – TECQ 2019-2023 2024 (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec)	En attente
PV 05/09	183	Adhésion de la directrice générale à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) – cotisation 2023 et assurances	Fait
PV 05/09	184	Création d'un comité de ressources humaines afin de procéder aux démarches d'embauche d'un directeur aux travaux publics	Fait
PV 05/09	187	Déneigement de la patinoire – Demande de prix - Saison 2023-2024	Demande envoyée

PV 05/09	188	Déneigement des bornes-fontaines - Saisons 2023-2024 et 2024-2025 Demande de prix	Demande envoyée
PV 05/09	189	Déneigement des immeubles de la municipalité - saisons 2023-2024 et 2024-2025 - Demande de prix	Demande envoyée
PV 05/09	199	Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de pavage dans le cadre de la TECQ 2019- 2023	Fait sur le SEAO
PV 05/09	190	Ministère des Transports et de la Mobilité Durable – Diminution de la vitesse - Route 349 Saint-Léon-le-Grand	Résolution envoyée
PV 05/09	191	Demande de ferme Mirio enr. à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)	Résolution envoyée
PV 05/09	192	Dépôt du plan d'intervention sur la taxe d'accise – TECQ 2019-2023	Dépôt fait le 22/09
PV 05/09	193	Camp de jour - Félicitations à nos quatre animatrices	Lettres envoyées
PVS 18/09	197	Prolongement de contrat – Collecte et transport des matières résiduelles (ordures)	Résolution envoyée
PVS 18/09	198	Programme d'aide à la voirie locale - Travaux de resurfaçage rang Barthélemy tronçon 32 - Signature de la Convention d'Aide Financière	Résolution envoyée
PVS 18/09	199	Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de pavages	Fait par ingénieurs de la MRC
PVS 18/09	201	Adoption du projet de règlement de zonage numéro 268-2023 relatif à la construction de résidence en zone agricole	Projet de règlement envoyé à la MRC
PVS 18/09	202	Assemblée de consultation - projet de règlement de zonage numéro 268-2023 relatif à la construction de résidence en zone agricole	Fait le 26 octobre

## **A.5 Correspondance**

### **1. - Société d'habitation du Québec**

1.1 Changement de date pour le rendez-vous de l'habitation les 28-29 novembre 2023. (12-09)

### **2.- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)**

- 2.1 Migration du site web du MAMH vers QUÉBEC.CA. (12-09)
- 2.2 Les directions de la santé publique ont lancé un **appel de propositions** en vue d'une évaluation d'impact sur la santé (15-09)
- 2.3 Capsules vidéo informative et aide-mémoire (courriel joint) (15-09)

### **3. - Union des municipalités du Québec**

- 3.1 Lancement de consultations sous le thème [Des moyens à la hauteur.](#) (12-09)
- 3.2 Caucus des municipalités de centralité mobilisée pour une plus grande équité fiscale (20-09).
- 3.3 Sommet municipal sur l'itinérance (20-09)

### **4. - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec (CIUSSSMCQ)**

- 4.1 Appel d'offre de projets dans le cadre de la démarche [Être Mieux Ensemble.](#) (12-09)

### **5. - Municipalité de Saint-Paulin**

- 5.1 Invitation à décorer une *Guimauve géante* à l'occasion du *Party de*

*Guimauve Géante*. Les journées officielles d'exposition seront les 14 et 15 octobre 2023 de 10h à 16h. (12-09)

## **6. - Le Gyroscope**

6.1 Invitation à la journée porte ouverte le 14 septembre à partir de 10h. (12-09)

## **7. - Ministère de la sécurité public**

7.1 Colloque sur la sécurité civile : *Pour une collectivité plus résiliente*. (12-09)

7.2 Nouvel événement provincial et pancanadien : le *Jour du test d'avertisseur de fumée* le 28 septembre 2023 (15-09)

## **8. - Ministère des transports et de la mobilité durable**

8.1 Forum international sur les mobilités périurbaines et rurales le 21 septembre 2023. (12-09)

## **9. - Québec Municipal**

9.1 Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux. (12-09)

## **10. - Maski en forme**

10.1 Assemblée générale annuelle 2023 le 21 septembre 2023 (15-09)

## **11. - Québec vert**

11.1 Webinaire sur les nouveaux codes de gestion des pesticides (15-9)

## **12. – Organisme des Bassins Versants Rivière du Loup-Yamachiche (OBVRL)**

12.1 Invitation au colloque *Eau et Municipalité* le 12 octobre 2023 (lien d'inscription joint dans le courriel) (15-09)

## **13.- MRC Maskinongé**

13.1 Première ébauche de la refonte des règlements municipaux applicables par la SQ. (20-09)

## **14.- Sûreté du Québec :**

14.1 Conseils de prévention en lien avec de la vente itinérante. (29-09)

## **15.- Fédération québécoise des municipalités :**

15.1 Appel à toutes les municipalités – Adoption d'une résolution pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ). (29-09)

## **16.- Emploi et Solidarité sociale Québec :**

16.1 Informations concernant la Semaine de la solidarité pour lutter contre l'insécurité alimentaire au Québec. (29-09)

## **17.- Société d'habitation du Québec :**

17.1 Compte-rendu de la rencontre régionale Mauricie, visant à optimiser le réseau des offices d'habitation. (29-09)

## **18.- Ministère des Transports et de la Mobilité durable :**

18.1 Infolettre de septembre 2023. (29-09)

**A.6 Demande d'accès à l'information – Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités**

214-2023 IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyé par Charles Charette et il est résolu que le Conseil désigne madame Karine Trahan, directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand à titre de personne responsable de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, et lui délègue les responsabilités inhérentes à la fonction. La mairesse est autorisée à signer le formulaire pour et au nom de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.

Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**B. RESSOURCES FINANCIÈRES**

**B.1 Comptes soumis**

215-2023 IL EST PROPOSÉ par Louise Ferron, appuyé par Pascal Trudel et il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand approuve les comptes soumis des chèques numéro 12187 au numéro 12218 inclusivement, au montant de cent quatre et un mille deux cent dix-huit dollars et quarante sous (141 218.40 \$) et les salaires, les remises ainsi que le régime de retraite des employés pour le mois de septembre au montant de vingt-six mille neuf cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-dix-sept sous (26 962.97 \$) et en autorise le paiement.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**B. 2 Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2024**

216-2023 IL EST PROPOSÉ par Christian Charette, appuyé par Philippe Deschesnes et il est résolu que ce conseil accepte le dépôt du nouveau rôle d'évaluation 2024 reçu le 12 septembre 2023, qui sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**B.3 Office Municipal d'habitation OMH St-Léon – budget révisé 2023 – approbation**

217-2023 IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyé par Pascal Trudel, et il est résolu comme suit :

- que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand approuve le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Léon-le-Grand pour l'exercice financier 2023 pour un montant de 4 250 \$;
- que la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**B. 4 Régie d'Aqueduc de Grand Pré - Approbation du budget 2024**

218-2023 IL EST PROPOSÉ par Louise Ferron, appuyé par Charles Charette et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand accepte le budget 2024 de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tel que déposé. La quote-part 2024 pour la municipalité

s'élève à 81 612\$.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

## **C. RESSOURCES HUMAINES**

### **C.1 Nomination d'un nouveau coordonnateur des mesures d'urgence**

219-2023

IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyé par Pascal Trudel et il est résolu que ce conseil nomme, madame Karine Trahan, directrice générale et greffière-trésorière comme coordonnatrice des mesures d'urgence pour la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

### **C.2 Technicien à l'aménagement et à l'urbanisme - Émission des permis - Fonctionnaire désigné**

220-2023

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (A-19.1), article 119, paragraphe 7, permet au Conseil de la municipalité de désigner un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a pris une entente de service avec deux autres municipalités - Projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Ressource partagée - Embauche d'un technicien à l'aménagement et à l'urbanisme (Résolution 282-2022) pour obtenir les services d'un aménagiste afin de remplir le rôle de fonctionnaire désigné;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Charette, appuyé par Charles Charette et il est résolu

- QUE la municipalité de Saint-Léon-le-Grand désigne comme fonctionnaire l'aménagiste nommé par le regroupement des trois municipalités afin de donner le service de délivrance des permis pour la municipalité pour effectuer l'analyse et l'émission des permis, l'inspection des travaux réalisés et toutes autres tâches relevant de l'inspecteur en urbanisme ou se référant notamment à la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- QUE par cette résolution, le fonctionnaire désigné pourra aussi faire l'émission de constat d'infraction sur le territoire de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand, afin de faire appliquer et respecter la réglementation municipale;
- QUE cette résolution soit rétroactive en date du 13 mars 2023

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **D. RESSOURCES MATÉRIELLES**

### **D.1 Changement des lumières du terrain de balle et de la patinoire**

221-2023

CONSIDÉRANT une subvention d'Hydro Québec disponible pour le remplacement de lumières au LED ;

CONSIDÉRANT qu'il y a des réparations à faire au système de lumière existant pour

le terrain de balle et la patinoire;

CONSIDÉRANT que les infrastructures actuelles datent de plusieurs années et sont désuètes et énergivores;

CONSIDÉRANT que depuis la remise à neuf du terrain de balle, les citoyens utilisent les infrastructures et permettent des rassemblements hebdomadaires tout comme la patinoire ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de Saint-Léon-le-Grand désire bénéficier de la subvention disponible actuellement ;

CONSIDÉRANT que la subvention d'Hydro-Québec paie en totalité le matériel et que la municipalité aura à payer le temps des électriciens pour l'installation ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Pascal Trudel, appuyé par Carine Dubé et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand donne le mandat à Entreprise Denis Béland inc. du 840 Chacoura pour réaliser le projet et faire l'installation du nouveau système selon la soumission no. 012122.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **D.2 Achat d'une tablette électronique**

222-2023

IL EST PROPOSÉ par Pascal Trudel, appuyé par Louise Ferron et il est résolu par les membres du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand de faire l'achat d'une tablettes électroniques supplémentaire. L'achat est pour le conseiller au siège No. 1.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **E. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **E.1 Demande d'aide financière 2024-2025 – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité Publique**

223-2023

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Charette, appuyé par Charles Charette et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT**

## **G. GESTION DU TERRITOIRE**

### **G.1 Adoption d'un règlement de zonage numéro 268-2023 relatif à la construction de résidence en zone agricole.**

224-2023

IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que le Conseil adopte le règlement 268-2023, intitulé : « Règlement de zonage numéro 268-2023 relatif à la construction de résidence en zone agricole ».

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Annexe à la résolution numéro 224-2023

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-LE-GRAND  
M.R.C. DE MASKINONGÉ

### **RÈGLEMENT 268-2023**

#### **TITRE: RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 268-2023 RELATIF À LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCE EN ZONE AGRICOLE**

ATTENDU que la MRC de Maskinongé a adopté en mai 2022, le règlement 285-21 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, afin de supprimer l'interdiction d'implantation de résidences supplémentaires dans une superficie de droits acquis ;

ATTENDU que la Municipalité doit, conformément à l'article 58 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, adopter un règlement de concordance au schéma de la MRC, et ce, afin de rendre applicables aux citoyens de la Municipalité les nouvelles dispositions réglementaires du schéma de la MRC de Maskinongé ;

ATTENDU qu'un règlement de concordance au schéma de la MRC n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la Municipalité ;

ATTENDU que ce règlement est bénéfique pour les résidents en zone agricole qui désirent morceler leur terrain et y construire une nouvelle résidence ;

ATTENDU qu'Avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023 par le conseiller Christian

Charette ;

ATTENDU qu'un PROJET de Règlement du présent Règlement a été adopté à la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand tenue le 18 septembre 2023;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu à la salle du conseil, le mardi 26 septembre 18h00.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par --- appuyé par --- et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand adopte le règlement de zonage # 268-2023, portant sur la construction de résidences en zone agricole, libellée comme suit :

### **1. Titre et numéro du règlement**

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage portant sur la construction de résidences en zone agricole ». Il porte le numéro 268-2023.

### **2. Objet du règlement**

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 133-2004. Il a pour objet d'autoriser la construction de nouvelles résidences sur les lots bénéficiant d'un droit acquis en vertu de l'article 101 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

### **3. Résidences en zone agricole**

Le 2<sup>e</sup> paragraphe du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 33.1 du règlement 133-2004 est remplacé par le suivant :

- *Pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la CPTAQ, permettant la construction d'une seconde résidence à l'intérieur d'une superficie de droits acquis bénéficiant des articles 101 et 103 de la LPTAA, la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31, 101 et 103 de la LPTAA, ainsi que la reconstruction d'une résidence bénéficiant de la prescription de conformité de l'article 100.1 de la loi et reconnue par la Commission.*
- *L'article 33.5 du règlement 133-2004 est abrogé.*

### **4. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions prévues par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

Karine Trahan, directrice générale  
et greffière-trésorière

Marilyne Gélinas, mairesse

---

Karine Trahan, directrice générale  
et greffière-trésorière

Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

## H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

### H.1 Bilan – Comité camp de jour 2023

225-2023 IL EST PROPOSÉ par Pascal Trudel, appuyé par Philippe Deschesnes et il est résolu que ce conseil accepte le dépôt du bilan du camp de jour 2023 tel que présenté. Le camp de jour accuse un déficit de 7 113.10 \$ pour l'année 2023.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

### H.2 Contribution 2023 - Transport adapté du Comté de Maskinongé

226-2023 IL EST PROPOSÉ par Christian Charette, appuyé par Charles Charette et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand acquitte la quote-part calculée à 3,25 \$ per capita pour un montant de 3 097.25 \$ pour l'année 2023 du Transport adapté du Comté de Maskinongé.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## I. DIVERS

### I.1 Engagement de la greffière-trésorière adjointe

227-2023 CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a ouvert un poste de greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT que des personnes ont été rencontrées afin de combler ledit poste;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines recommande les services de madame Roxane St-Yves;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a établi les conditions d'embauche selon le document intitulé Conditions salariales - Entente no. 2023-09 ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Carine Dubé, appuyée par Louise Ferron et il est résolu que le conseil municipal engage madame Roxane St-Yves selon les conditions salariales décrites sur l'entente no. 2023-09.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

### I.2 Demande de subvention - Levier financier pour la mise en place d'activités favorisant le rétablissement des communautés et la résilience des communautés

228-2023 CONSIDÉRANT qu'un programme de subvention est disponible en matière pour soutenir le développement, l'adaptation et l'animation de formations/ateliers thématique touchant les champs du mieux-être et du rétablissement des communautés.

CONSIDÉRANT qu'il serait intéressant d'offrir à la population des activités qui permettra de renforcer le tissu social, la résilience et le bien-être des communautés en temps de pandémie;

CONSIDÉRANT que la subvention disponible est de maximum 10 000\$ par projet.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Carine Dubé, appuyé par Pascal Trudel et il est résolu que le Conseil municipal demande une aide financière dans le programme Levier financier pour la mise en place d'activités favorisant le rétablissement des

communautés et la résilience des communautés.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**J. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**K. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

229-2023

L'ordre du jour étant épuisé Charles Charette propose, appuyé par Christian Charette et il est résolu de clôturer la séance à 19h26.

Proposition adoptée à l'unanimité.

---

Greffier-trésorier par intérim

Je, Marilynne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

---

Mairesse